

# Les Nuitées des créateurs

7/07, 21/07, 4/08 & 18/08  
PORT DES SALETTES

## Appel à candidatures

**Objet :** Dossier de candidature pour les Nuitées des Créateurs de Carqueiranne  
**Dates :** Mardis 7 juillet, 21 juillet, 4 août et 18 août de 17h à 23h  
**Lieu :** Port des Salettes

**Merci de retourner ce formulaire de demande de participation par courriel**  
[evenementiel@carqueiranne.fr](mailto:evenementiel@carqueiranne.fr)  
**avant le vendredi 5 juin 2026.**

### Votre candidature devra comporter :

- Le présent formulaire d'inscription dûment rempli
- Une attestation de Responsabilité civile professionnelle
  - Des photos de vos créations
  - Un extrait de KBIS

**Les exposants retenus, recevront une confirmation de participation le jeudi 11 juin au plus tard.**

### Renseignements à compléter :

Nom / Prénom :		
Nom de la marque :		
Adresse et code postal :		
Téléphone :		
E-mail :		
Site / réseaux sociaux :	Instagram :	Facebook :
N° SIRET (si vous en possédez) :		
Type de créations :		
Nombre de mètres linéaires souhaités :		

### Merci de cocher les cases où vous serez présents :

<input type="checkbox"/> <b>Mardi 7 juillet</b> sur le port des Salettes de 17h à 23h
<input type="checkbox"/> <b>Mardi 21 juillet</b> sur le port des Salettes de 17h à 23h
<input type="checkbox"/> <b>Mardi 4 août</b> sur le port des Salettes de 17h à 23h
<input type="checkbox"/> <b>Mardi 18 août</b> sur le port des Salettes de 17h à 23h

### Dimensions et tarifs des stands pour chaque soirée :

Tarif de 5€ le mètre linéaire, conformément à la décision du Maire n°2025-101-DF-DE en date du 29 décembre 2025, fixant les tarifs applicables à l'occupation du Domaine Public.

### **Processus de dépôt de candidature :**

1. Vous recevez ce dossier à remplir et à nous renvoyer avant le vendredi 5 juin 2026 pour que votre candidature soit bien prise en compte, passé ce délai, celle-ci ne sera pas valable.
2. Notre commission d'attribution des emplacements se réunira le mardi 9 juin 2026, pour vous donner une réponse définitive le jeudi 11 juin 2026 par courriel ou par téléphone.
3. L'attribution sera définitive après le règlement de votre emplacement, à effectuer auprès de la Régie de recettes droits de place, située au 1<sup>er</sup> étage de l'Hôtel de Ville, au plus tard le 2 juillet 2026.

### **Acte d'engagement :**

- Le soussigné confirme que les informations ci-dessus sont contractuelles.
- Le soussigné accepte que sa participation à la nuitée des Créateurs de Carqueiranne soit régie par le règlement ci-après dont il déclare avoir pris connaissance.
- Le soussigné s'engage par la présente à participer à la nuitée des Créateurs de Carqueiranne si sa candidature est retenue.

# Règlement de « Les nuitées des créateurs de Carqueiranne »

## Article 1 - Objet de l'évènement

Les Nuitées des Créateurs qui se dérouleront les mardis 7 juillet, 21 juillet, 4 août et 18 août 2026 sont des marchés artisanaux nocturnes organisés dans le cadre de la saison estivale au Port des salettes à Carqueiranne.

Cet événement a pour objectif de mettre en valeur les créateurs locaux, leur savoir-faire et leurs productions artisanales dans une ambiance conviviale et chaleureuse, au port des Salettes. Ces soirées sont entièrement dédiées à la création originale : objets faits main, œuvres artistiques, accessoires, mode, décoration, etc. Elles s'adressent exclusivement aux artisans, artistes et créateurs dont les produits vendus sont issus de leurs propres créations. Aucune revente ne sera possible.

Les visiteurs auront ainsi l'opportunité de découvrir des pièces uniques tout en flânant dans un cadre animé, festif et accueillant.

## Article 2 : Conditions de participation

1. Le marché est ouvert aux créateurs, artisans et artistes proposant des produits faits main ou conçus en petite série. Elles s'adressent exclusivement aux artisans, artistes et créateurs dont les produits vendus sont issus de leurs propres créations. Aucune revente ne sera possible.

2. Les exposants doivent être majeurs et exercer une activité déclarée.

3. Les stands vendant des produits alimentaires doivent respecter les normes d'hygiène en vigueur et présenter les certifications nécessaires. Les food trucks ne seront pas acceptés.

## Article 3 : Modalités d'inscription

1. Les exposants doivent soumettre leur candidature avant le 5 juin 2026.

2. Le dossier de candidature doit inclure :

- Le formulaire d'inscription et le règlement signé
- 2 à 3 photos de vos créations et du stand
- Un lien vers votre site ou vos réseaux sociaux (si disponible)
- Un extrait de KBIS
- Une attestation de responsabilité professionnelles

3. Les candidatures doivent être envoyées par email à [evenementiel@carqueiranne.fr](mailto:evenementiel@carqueiranne.fr) ou déposées à la mairie au service évènementiel situé au 1<sup>er</sup> étage.

4. Les exposants sélectionnés seront informés par email ou téléphone avant le 11 juin 2026.

## Article 4 : Installation et désinstallation des stands

**Déroulement de l'évènement** : La mise en place des stands se fera les mardis 7 juillet, 21 juillet, 4 août et/ou 18 août de 15h à 16h45, les stands devront être impérativement prêts pour 17h, heure d'ouverture au public. La désinstallation des stands se fera le soir-même après 23h, et au plus tard à minuit.

### Article 5 : Responsabilité

1. Chaque exposant doit fournir une attestation de responsabilité civile professionnelle couvrant les risques liés à son activité.
2. Les exposants sont responsables de leur matériel, de leurs produits et des éventuels dommages causés à des tiers.
3. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dégradation du matériel ou des créations exposées.

### Article 6 : Conditions d'annulation

1. En cas de désistement, l'exposant doit informer les organisateurs au moins 7 jours avant l'événement.
2. Si l'événement devait être annulé pour des raisons indépendantes de la volonté des organisateurs (intempéries, cas de force majeure), aucune compensation ne pourra être réclamée.

### Article 7 : Litiges

Tout manquement au présent règlement pourra entraîner l'exclusion immédiate de l'exposant, sans remboursement ni compensation. En cas de litige, seule la juridiction compétente sera saisie.

Pour toute question ou précision, n'hésitez pas à contacter l'équipe organisatrice au 04 94 01 40 43 ou par email à [evenementiel@carqueiranne.fr](mailto:evenementiel@carqueiranne.fr).

### Article 8 : Informatique, fichiers et libertés

Politique de protection des données et information sur l'utilisation de vos données personnelles consultable en ligne sur : <https://www.carqueiranne.fr/politique-de-gestion-des-donnees-personnelles-291.html>.

À ..... le .....

Signature